

## Le "modèle républicain" français est-il en crise ?

*Dominique SCHNAPPER*

**Nous avons interrogé Dominique SCHNAPPER sur la pertinence et l'actualité du modèle français d'intégration et sur les enjeux de la construction européenne en matière d'insertion des populations issues de l'immigration non-européenne. Voici sa réponse :**

**V**os diverses interrogations portent sur une question centrale que je résumerai ainsi : le modèle d'intégration que j'appelle "à la française" et qu'on désigne dans la vie politique comme "le modèle républicain" est en crise. On n'y croit plus, il est moins efficace. Ne faut-il pas le remplacer par une politique de minorités ?

Pour répondre à cette question, je voudrais partir de la comparaison entre la France et les démocraties nordiques qui appliquent une politique de minorités. Les comparaisons sont toujours éclairantes. Qu'il soit clair, d'abord, que l'ambition de toutes ces politiques est la même. Il s'agit toujours de faire participer à la vie collective les populations régulièrement et définitivement installées, d'éviter qu'elles se constituent en ghettos où se recouperaient spécificités culturelles et handicaps sociaux. L'ambition de la politique d'intégration, en tant que telle, ne peut être l'objet d'un choix politique : inévitable, elle est conforme aux nécessités de l'ordre social et aux valeurs collectives. La démocratie moderne est fondée sur l'universalité des droits du citoyen et des bienfaits de l'Etat-providence. Mais, comme l'intégration des immigrés n'est qu'une des dimensions de l'intégration dans son ensemble, les manières d'intégrer les populations issues de l'immigration varient d'une nation à l'autre en fonction de l'histoire et de la tradition politique. En **Grande-Bretagne**, qui a une tradition de démocratie

pluraliste, les Pakistanais, par exemple, sont rassemblés en minorités religieuses et culturelles ; ils ont des représentants qui négocient avec les pouvoirs locaux leurs droits particuliers dans les écoles, la répartition des ressources locales. Ils expriment l'opinion politique de la communauté en tant que telle, ils ont même évoqué l'idée de disposer d'un "parlement musulman". C'est, en Grande-Bretagne, une expression normale de la démocratie. A court terme, cette politique a l'avantage de respecter les spécificités culturelles des immigrés, de les habituer "en douceur" à la vie anglaise. Elle facilite sans doute l'ordre social et évite, par la distance qu'elle établit entre les populations, certaines formes de xénophobie. Mais il suffit de visiter les villes anglaises pour voir combien elle contribue à assigner les populations d'origine étrangère dans certaines occupations et certains quartiers et à construire des ghettos sur le modèle américain. A long terme, elle risque de conduire à la constitution de minorités. Or, dans des démocraties, fondées sur le principe de l'égalité, reconnaître des minorités, c'est consacrer leur inégalité. Demander le droit à la différence et l'égalité, c'est demander l'impossible, comme l'a rappelé Louis Dumont.

L'exemple **néerlandais** est instructif. Ayant mené jusque dans les années 1970 une politique de respect des spécificités culturelles, conforme à leur libéralisme, au pluralisme de leur vie publique et à la politique qu'ils avaient menée dans leurs colonies, ils se sont rendus compte

que des Moluquois, devenus citoyens néerlandais, durablement installés ne maîtrisaient pas suffisamment la langue de leur propre pays pour trouver un emploi. Ils ont changé de politique après un grand débat collectif. Désormais, ils mènent ce qu'ils appellent une "politique d'intégration avec préservation d'une identité séparée", dont le principe essentiel est que "l'identité culturelle des immigrants ne peut être respectée que dans la mesure où elle ne freine pas leur participation à la vie néerlandaise". Chaque fois que se révèle une contradiction entre le principe de l'égalité et celui du pluralisme culturel, c'est en faveur du premier que le problème est tranché. Les Néerlandais en sont venus à une politique très proche de la politique française.

C'est au moment où les démocraties pluralistes s'interrogent sur leur politique de minorité et la critiquent que les Français se posent des questions sur leur intégration traditionnelle, par la citoyenneté individuelle — c'est-à-dire non-"communautaire" — et la non-reconnaissance dans l'espace public des spécificités culturelles, historiques ou religieuses. Or la tradition française à sa logique, elle est liée à l'histoire multiséculaire de la nation, renforcée par l'universalisme rationaliste de la Révolution. C'est par la citoyenneté politique que sont intégrés les Français, qu'ils soient d'origine immigrée ou qu'ils ne le soient pas. Remettre en cause ce modèle risquerait de remettre en cause l'intégration politique et sociale générale. Or les situations d'anomie sont toujours dramatiques pour les plus modestes. C'est la loi qui protège les faibles.

### Aux associations de prendre le relais.

Du fait que le modèle donne le sentiment de "marcher" moins bien, il ne faut pas faire ce que nos amis anglophones appellent "jeter l'enfant

avec l'eau du bain". Il ne faut pas rejeter de bons principes sous prétexte qu'ils sont moins bien appliqués. Il faut s'efforcer de les appliquer mieux. La citoyenneté politique est désormais moins intégratrice, parce que le projet politique national apparaît moins clairement. C'est autour de l'activité économique et sociale que se nouent la plupart des liens de la vie collective. D'où le caractère dramatique du chômage. C'est lui qui explique les problèmes qui semblent liés à l'intégration des populations d'origine immigrée. C'est moins l'immigration — la France est un pays d'immigration depuis plus d'un siècle et demi — que le chômage qui rend le "modèle français" moins efficace. Ce sont des problèmes sociaux généraux, et non spécifiques à certaines populations qui soulèvent le problème du lien social en général.

C'est pourquoi je ne pense pas qu'il faille remettre en question le "modèle français". On constate que

les instances nationales — l'Ecole, l'Armée, l'Eglise, les partis et les syndicats — qui avaient assuré l'intégration des vagues précédentes d'immigration, n'ont plus la même efficacité. D'autres instances doivent prendre le relais. Je pense par exemple, et ce n'est pas pour vous faire plaisir que je le dis, que désormais les associations de toutes natures, culturelles ou civiques, peuvent et doivent avoir une place privilégiée pour jouer ce rôle. Elles sont plus souples, plus proches des populations, elles apparaissent comme plus démocratiques que les grandes instances nationales. Elles peuvent contribuer très efficacement à poursuivre l'application du modèle de l'"intégration à la française", fondé sur le principe de l'égalité individuelle et de la citoyenneté. Elles peuvent l'infléchir et l'adapter aux conditions de la modernité, mais elles ne doivent pas le rejeter. C'est à partir de la tradition et non contre elle que les politiques peuvent étre menées avec succès. ■

La revue "Ecart d'identité" et l'A.D.A.T.E.  
organisent deux débats à GRENOBLE avec

**Dominique SCHNAPPER**

(auteur de "*La France de l'intégration*"  
et "*L'Europe des immigrants*")

**LE MARDI 19 JANVIER 1993**

1. En collaboration avec l'Institut d'Etudes Politiques :  
de 13 h à 15 h IEP/amphi, domaine universitaire.- GRENOBLE.

2. Dans le cadre du Forum FNAC : de 18 h à 19 h.  
FNAC, cours Berriat - GRENOBLE.